



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E177097

VALABLE JUSQU'AU 15/11/2023

ÉDITÉ LE 05/12/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/04/2018

Forme juridique : ART

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL

Siret : 524 508 181 00038

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 2119818

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 20636250904

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 20636250904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Raison sociale : WILSON SANCHES LEAL (SLW BATIMENT)

47 RTE DU PLESSIS
94430 CHENNEVIERES SUR MARNE

Téléphone : 06 73 51 37 73

Fax :

Portable : 06 73 51 37 73

Site Internet :

E-mail : slwbatiment@gmail.com

Responsabilité légale :

SANCHES LEAL WILSON ARTISAN

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8621 PROB	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	16/11/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
☐ Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	16/11/2021
☐ Fenêtres de toit	16/11/2021
☐ Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	16/11/2021
☐ Isolation des murs par l'extérieur	16/11/2021
☐ Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	16/11/2021
☐ Isolation des combles perdus	16/11/2021
☐ Isolation des planchers bas	16/11/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.